



Communiqué de presse

La Fédération des ordres professionnels de juristes s'engage à répondre au rapport de la CVR de manière efficace

**Pour diffusion immédiate
11 mars 2016**

La Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada s'est engagée à répondre aux Appels à l'action publiés dans le rapport 2015 de la Commission de vérité et réconciliation d'une façon qui mettra à contribution avec respect les représentants des peuples autochtones du Canada et qui pourra promouvoir la réconciliation.

Dans son rapport final de 2015, la Commission de vérité et réconciliation a inclus l'Appel à l'action 27 qui demandait à la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada « de veiller à ce que les avocats reçoivent une formation appropriée en matière de compétences culturelles, y compris en ce qui a trait à l'histoire et aux séquelles des pensionnats, à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, aux traités et aux droits des Autochtones, au droit autochtone de même qu'aux relations entre l'État et les Autochtones ».

« Il s'agit de la prochaine étape dans l'intervention de la Fédération visant à répondre aux Appels à l'action dans le rapport », affirme le président de la Fédération, Jeff Hirsch. « La première étape a été franchie lors de la conférence annuelle de la Fédération en octobre dernier. Cette conférence réunissait des représentants des ordres professionnels de juristes, des dirigeants autochtones, des universitaires et d'autres intervenants clés dans le but d'entamer la discussion à l'échelle nationale sur les moyens que pourraient prendre la Fédération et les ordres professionnels de juristes du Canada pour répondre de façon appropriée et promouvoir la réconciliation.» Les participants à la conférence ont convenu que la réponse aux Appels à l'action doit être significative et rapide et quelle doit inclure une collaboration directe avec les peuples autochtones dès le départ.

Le 11 mars 2016, le Conseil de la Fédération a voté pour la création d'un groupe de travail qui présentera des recommandations sur la meilleure façon de répondre de manière efficace aux Appels à l'action. La résolution du Conseil prévoyait également un processus qui met à contribution les représentants des peuples autochtones.

« En donnant une réponse de portée nationale, nous veillerons à ce que cette réponse vienne compléter le travail en cours au sein des ordres professionnels de juristes à travers le pays », ajoute Jeff Hirsch.

La Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada est l'organisme coordonnateur national des 14 ordres professionnels de juristes qui ont le mandat, en vertu de la loi de leur province ou territoire, de réglementer les 100 000 avocats au Canada, les 4 600 notaires du Québec et les 7 600 parajuristes autorisés de l'Ontario dans l'intérêt du public. Elle joue un rôle de premier plan dans des dossiers d'intérêt national et international qui concernent l'administration de la justice et la primauté du droit.

Communiqué de presse (page 2)

Pour de plus amples renseignements concernant la Fédération, veuillez consulter notre site Web à www.flsc.ca.

Pour obtenir de plus amples renseignements concernant ce communiqué ou une photo haute définition du président de la Fédération, veuillez vous adresser à :

Bob Linney
Directeur des communications / Director of Communications
Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada /
Federation of Law Societies of Canada
Téléphone : 613.783.7399
Cellulaire : 613.769.0644
blinney@flsc.ca